



PastelÉtudes

Formation à la pratique de la paie

Reproduction interdite

Le contrat de professionnalisation

Alain HENRY

CONOCES

ENONCE

Les données :

Age	19 ans
Niveau de formation	< BAC
Accident du travail	2%
Versement transport	1,5%
Effectif	< 7
Mutuelle	Exonération
Avantage en nature	160 €

Le grille de rémunération

	Niveau < Bac	Niveau > = BAC
16 à 20 ans	55 %	65 %
Plus de 20 ans à 25 ans	70 %	80 %
Plus de 26 ans	SMIC ou 85 % du minimum conventionnel	

Calculs préalables

Cotisations patronales

Sécurité sociale - Maladie - Maternité - Invalidité décès		7,00%	
Accident du travail - Maladies professionnelles		2,00%	
Retraite			
Sécurité sociale plafonnée		8,55%	
Sécurité sociale déplafonnée		1,90%	
Complémentaire Tranche 1 = retraite 4,72% + 1,29%		6,01%	
-Famille		3,45%	
Assurance chômage 4,05% + AGS 0,15%		4,20%	
FNAL :, versement transport : Dialogue social : Solidarité autonomie : Apprentissage : Formation : Construction :			
Assiette C.S.G/CRDS =			€

Le bulletin de paie

Salaire brut				
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie - Maternité - Invalidité décès				
Accident du travail - Maladies professionnelles				
Retraite				
Sécurité sociale plafonnée		6,90%		
Sécurité sociale déplafonnée		0,40%		
Complémentaire Tranche 1		4,01%		
Famille				
Assurance chômage				
Autres contributions dues par l'employeur				
C.S.G/CRDS non-déductible de l'impôt sur le revenu		2,90%		
C.S.G/CRDS déductible de l'impôt sur le revenu		6,80%		
Exonération de cotisation employeur				
Total de cotisations et contributions				
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				

CORRIGES

Calculs de base

Taux de rémunération	55%
Salaire : $1\,539,42 \times 55\%$	846,68 €
Versement transport	Exonéré
FNAL	0,10%
Forfait social	Exonéré
Formation continue	0,55%
Construction	Exonéré
Coefficient FILLON	32,05 %
Avantage nature déduit $160,00 \times 75\%$	120,00 €
Salaire de base	846,68 €
Avantage en nature	120,00 €
Salaire brut	966,68 €

Calculs préalables

Cotisations patronales

Sécurité sociale - Maladie - Maternité - Invalidité décès	966,68 €	7,00%	67,67 €
Accident du travail - Maladies professionnelles	966,68 €	2,00%	19,33 €
Retraite			0,00 €
Sécurité sociale plafonnée	966,68 €	8,55%	82,65 €
Sécurité sociale déplafonnée	966,68 €	1,90%	18,37 €
Complémentaire Tranche 1 = retraite 4,72% + 1,29%	966,68 €	6,01%	58,10 €
-Famille	966,68 €	3,45%	33,35 €
Assurance chômage 4,05% + AGS 0,15%	966,68 €	4,20%	40,60 €
FNAL : 0,10%, versement transport Dialogue social : 0,016% Solidarité autonomie : 0,30% Apprentissage : 0,68% Formation : 0,55% Construction :	966,68 €	1,646%	15,95 €
Autres contributions dues par l'employeur			
Allègement FILLON : limité à 0,3205	966,68 €	0,3205	309,82 €

Assiette C.S.G/CRDS = $966,68 \times 98,25\%$

949,76 €

Le bulletin de paie

Salaire brut				966,68 €
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie - Maternité - Invalidité décès				67,67 €
Accident du travail - Maladies professionnelles				19,33 €
Retraite				
Sécurité sociale plafonnée	966,68 €	6,90%	66,70 €	82,85 €
Sécurité sociale déplafonnée	966,68 €	0,40%	3,87 €	18,37 €
Complémentaire Tranche 1	966,68 €	4,01%	38,76 €	58,10 €
Famille				33,35 €
Assurance chômage				40,60 €
Autres contributions dues par l'employeur				15,95 €
C.S.G/CRDS non-déductible de l'impôt sur le revenu	949,76 €	2,90%	27,54 €	
C.S.G/CRDS déductible de l'impôt sur le revenu	949,76 €	6,80%	64,58 €	
Exonération de cotisation employeur				309,82 €
Total de cotisations et contributions			201,45 €	26,40 €
Avantage en nature				-120,00 €
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				645,23 €